

Département de la Savoie
COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE



ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

N° 26/2019

OBJET: REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VEHICULES – COURSE CYCLISTE « LA MAURIENNE – GALIBIER »

Le Maire,

→ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-4 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police ;

→ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, notamment les articles 4, 7 et 9 ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement lors du passage de la course cycliste « La Maurienne – Galibier » au chef-lieu « Le Bochet » organisée par « Chambéry Cyclisme Organisation » le samedi 31 août 2019.

ARRETE

Article 1^{er} : OBJET

La Commune de Montricher-Albanne autorise le passage de la course cycliste « La Maurienne – Galibier » sur son territoire.

Article 2 :

En raison de la manifestation susvisée, des restrictions seront apportées à la réglementation du stationnement et de la circulation de la rue de la Mairie et du parking de la Mairie au chef-lieu Le Bochet, les vendredi 30 août et samedi 31 août 2019, de la façon suivante :

- La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur l'ensemble de la rue de la Mairie (depuis l'intersection avec le CD 81A à l'intersection avec le CD 81B, le samedi 31 août 2019 de 9h00 à 10h30 ;
- Le stationnement sera interdit sur le parking de la Mairie du vendredi 30 août à 17h au samedi 31 août 2019 à 11h.

Article 2 :

Les mesures de signalisation nécessaires seront prises pour permettre l'application des présentes dispositions par la Mairie de MONTRICHER-ALBANNE.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :

- Madame le Maire de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de SAINT JEAN DE MAURIENNE
sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montricher-Albanne, le 9 août 2019.

LE MAIRE,

Madame Sophie VERNEY

